

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 13 FEVRIER 2011

Président : Jean-Marie SAUNIERE,

Secrétaire(s) de séance :

Présents : Daniel MESTRE ; Yolande MILHE ; Denis ROUCH ; Jérôme HERVOUET ; Michèle PICARD ; Rachel BALMAY ; Heather MANN.

Absents :

- **COMPETENCE DELEGUEE A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES**: Monsieur le Maire donne lecture de la délibération. Le Conseil Municipal par 8 voix pour, accepte de déléguer la compétence à la communauté des communes pour la création de la maison de santé pluridisciplinaire de Saint Laurent de la Cabrerisse.

- **LOTISSEMENT** : réunion mardi 22 février 2011 à 18h00.

- **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la visite de Mr Palcati de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, le plan de zonage est à réviser. En effet, il doit répondre à certaines exigences incontournables telles que la capacité des réseaux d'assainissement, d'approvisionnement en eau potable et en électricité et la conformité de la défense incendie. A la demande de la DDTM, La zone AU SUD doit être retirée afin, de pouvoir réaliser le PLUI. Le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer cette zone.

QUESTIONS DIVERSES

- **CHASSE** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'amicale des chasseurs de LAROCHE DE FA demande l'autorisation de semer du blé au lieu dit " la pelad ". Le conseil municipal dans sa majorité décide de ne pas accorder cette autorisation au lieu dit " la pelad " ainsi que sur n'importe quel terrain communal.

Pour extrait :

En Mairie, le Mardi 22/02/2011

Cet extrait doit être affiché
à la porte de la Mairie, dans
la huitaine qui suit le jour de
la délibération.

MAIRE
SAUNIERE Jean-Marie
Signature et cachet



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

- **COUPES D'AFFOUAGES** : Suite au tirage au sort des coupes, le conseil municipal décide de garder le lot n°10 afin, de satisfaire un habitant retardataire.

- **VENTE COMMUNAUTE/LAMARLE** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Maître **MOLVEAU** notaire à Tuchan demande au Conseil Municipal de délibérer sur la vente de la parcelle B 11134 à Mr et Mme **LAMARLE**. Le conseil municipal à l'unanimité décide de vendre cette parcelle à Mr et Mme **LAMARLE**.

- **BIENS VACANTS ET SANS MAÎTRES** : Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lancer la procédure d'incorporation du bien B11 dans le domaine communal. Le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer la procédure. De plus, Il propose de vendre la parcelle B144 à Monsieur **AUSTIN**, voisin de part et d'autre de cette parcelle. Le conseil municipal à l'unanimité accepte de la vendre à Monsieur **AUSTIN**.

- **DEFEBRILATEUR** : Monsieur Jérôme **HERVOUET** expose aux membres du conseil municipal qu'il serait utile d'avoir un défibrillateur sur le village. Le conseil Municipal décide d'étudier la question et demande à Monsieur **HERVOUET** de se renseigner.

- **JOURNEE CITOYENNE** : Cette année le conseil municipal envisage de nettoyer l'ancien lavoir pour la journée citoyenne. Cette manifestation est prévue le 1er mai (petit déjeuner et diner offert)

MAIRE

SAUNIERE Jean-Marie
Signature et cachet